

Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-8

LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL

04/2024

16 août 2024

DISPOSITIONS PRATIQUES POUR LA 8^{ÈME} REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

Références :

- A. Compte rendu de la 7^{ème} réunion du Conseil de l'OHI (C-7).
- B. LC de l'OHI 28/2024 du 19 juin - *Participation accrue aux activités des organes de l'OHI.*
- C. LC du Conseil de l'OHI 01/2024 du 5 avril - *Annonce de la huitième réunion du Conseil de l'OHI et ordre du jour provisoire.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Cette lettre circulaire du Conseil vise à vous fournir une mise à jour des dispositions pratiques prévues pour la 8^{ème} réunion du Conseil de l'OHI (C-8) en octobre.
2. Comme proposé en référence C (paragraphe 1), le Secrétariat a reçu quelques demandes des Etats membres de l'OHI d'envisager la possibilité de mettre en place une option de diffusion passive pour la C-8. Par conséquent, la réunion se tiendra au Secrétariat de l'OHI à Monaco du mardi 15 au jeudi 17 octobre 2024 en tant qu'événement en présentiel avec des modalités de diffusion passive en direct pour les représentants des Etats membres de l'OHI qui ne peuvent pas être physiquement présents.
3. Conformément aux discussions tenues lors de la C-7 (référence A, paragraphe 7.1) et également prévues lors du C-8 sous le point 7.1 de l'ordre du jour - *Rapport sur la participation inclusive aux réunions de l'OHI et résolution proposée* -, notant la référence B, le Secrétariat, en consultation avec la Présidente du Conseil, a décidé d'informer tous les Etats membres de l'OHI de cette opportunité.
4. Les modalités pratiques pour bénéficier de cette option de diffusion passive sont les suivantes :
 - Cette option est normalement destinée à soutenir les Etats membres de l'OHI qui n'ont pas de siège au Conseil, et les membres du Conseil, normalement tous physiquement présents à Monaco, mais désireux d'avoir leurs conseillers en ligne pendant certaines sessions de la réunion.
 - Les représentants qui ont l'intention d'assister à la réunion par le biais de la diffusion passive sont invités à s'inscrire en ligne à la C-8 et à sélectionner l'option VTC **au plus tard le 30 septembre 2024**. Le lien pour se connecter à la plateforme de streaming ne sera pas rendu public sur la page web de la C-8 mais sera envoyé par courriel le lundi 14 octobre, uniquement aux personnes inscrites à la C-8 (participants inscrits à la VTC).

- Les participants doivent garder à l'esprit que le calendrier¹ de la C-8, encore en cours de préparation, servira de cadre à la gestion des différentes sessions de la réunion. Les créneaux horaires consacrés aux différents points de l'ordre du jour ne sont que des estimations et le temps nécessaire dépendra du déroulement de la discussion. Il n'y a donc aucune garantie que le calendrier exact des points de l'ordre du jour puisse être respecté.
- Les Etats membres de l'OHI qui ne sont pas membres du Conseil peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs, soit en présentiel, soit à distance par le biais de la diffusion passive. Afin de garantir l'efficacité du Conseil, il ne sera pas possible d'intervenir ou de formuler des commentaires à distance (mode passif uniquement).

5. Le Secrétariat espère que ces nouvelles dispositions répondront aux attentes des Etats membres de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion :

- Présidente/Vice-président du Conseil, Membres du Conseil de l'OHI, Etats membres de l'OHI
- Comités de l'OHI (président/secrétaire) : HSSC, IRCC, RENC (IC-ENC, PRIMAR, EA-RECC)

¹ En UTC+2, CEST